

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2017-01-04 Date de révision: 2022-07-22 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Safe-t-brake
Code du produit : 509/510/511/513

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Antigel pour freins à air

1.3. Fournisseur

Kleen-Flo Tumbler ind. Ltd.
75 Advance Boulevard
Brampton, ONT, L6T 4N1
CANADA
T 905-793-4311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Acute Tox. 3 (Voie orale)	H301	Toxique en cas d'ingestion
Acute Tox. 3 (Voie cutanée)	H311	Toxique par contact cutané
Acute Tox. 3 (Inhalation:vapeurs)	H331	Toxique par inhalation
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Repr. 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT SE 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver le visage, les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

0,52 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapours))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Méthanol	Alcool méthylique	n° CAS: 67-56-1	80 - 100

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Diéthanolamine	2,2'-Iminodiéthanol / diéthanolamine / 2,2'-iminodiéthanol	n° CAS: 111-42-2	0,1 – 1

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Toxique par inhalation. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, des maux de tête, une respiration difficile, des étourdissements, de la somnolence, une perte de conscience et même la mort.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel ou causer la cécité si avalé. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives.
- Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Brûle avec une flamme incolore et invisible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne Brûle avec une flamme incolore et invisible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthanol (67-56-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	200 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	250 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	15 mg/l Parameter: Methanol - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)
Diéthanolamine (111-42-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	1 mg/m ³ (inhalable fraction and vapor)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Incolore
Odeur	: odeur d'alcool
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pH	: 7 – 7,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 64,5 °C
Point d'éclair	: 11,5 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,792
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,75 mm ² /s @20C
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

Méthanol (67-56-1)

Point d'ébullition	64,7 °C Atm. press.: 1013 hPa
Point d'éclair	9,7 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	464 °C
Pression de la vapeur	169,27 hPa Temp.: 25 °C

Diéthanolamine (111-42-2)

Point d'ébullition	269,9 °C Atm. press.: 1013,25 hPa Decomposition: 'yes' Decomp. temp.: 200 °C Remarks on result: 'other:'
Point d'éclair	172 °C (open cup)
Température d'auto-inflammation	365 – 370 °C
Pression de la vapeur	0,00037 hPa (at 25 °C)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Métaux en poudre. Métaux alcalins. Isocyanates.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Toxique par inhalation.

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ATE CA (orale)	100,493 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	3,015 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	0,52 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapours))

Méthanol (67-56-1)

DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg
CL50 inhalation rat	22500 ppm (Exposure time: 8 h)
ATE CA (orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Diéthanolamine (111-42-2)

DL50 orale rat	780 mg/kg
DL50 orale	2300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	11,9 ml/kg
ATE CA (orale)	780 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	13034,07 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7 – 7,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7 – 7,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

Diéthanolamine (111-42-2)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	64 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
-------------------------------	--

Méthanol (67-56-1)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	< 1000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Méthanol (67-56-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
--	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
---	--------------

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diéthanolamine (111-42-2)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	32 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,003 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Safe-t-brake	
Viscosité, cinématique	0,75 mm²/s @20C

Méthanol (67-56-1)	
Animal studies and expert judgment for classification	Faux

Diéthanolamine (111-42-2)	
Animal studies and expert judgment for classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation	: Toxique par inhalation. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, des maux de tête, une respiration difficile, des étourdissements, de la somnolence, une perte de conscience et même la mort.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Toxique par contact cutané. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel ou causer la cécité si avalé. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Méthanol (67-56-1)	
CL50 - Poisson [1]	15400 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 96h - Algues [1]	≈ 22000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	208 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diéthanolamine (111-42-2)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	1200 – 1580 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	30,1 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 - Crustacés [2]	89,9 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	2,1 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
Algues ErC50	2,1 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	7,8 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	2,7 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	2,1 – 2,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC (chronique)	0,78 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	0,78 mg/l
LOEC (chronique)	1,56 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Safe-t-brake	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Safe-t-brake	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Méthanol (67-56-1)	
FBC - Poissons [1]	< 10
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

Diéthanolamine (111-42-2)	
FBC - Poissons [1]	(no significant bioconcentration)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,18 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol (67-56-1)	
FBC - Poissons [1]	< 10
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

Diéthanolamine (111-42-2)	
FBC - Poissons [1]	(no significant bioconcentration)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,18 (at 25 °C)

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG Classification for stock #510/#511/#513 as below. Stock #509- Limited Quantity

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1992

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Solution de méthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3 (6.1)
Étiquettes de danger (TMD) : 3, 6.1
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

N° ONU (TDG) : UN1992

Safe-t-brake

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 1 L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 01-04-2017
Date de révision	: 07-22-2022
Indication de changements	: Mise à jour de la FDS; Classification GHS.
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.